

Date :
03/01/2001

Origine :
DRP

Réf. :
DRP n° 2/2001
 n /
 n /
 n /

MME et MM. les Directeurs
des Caisses régionales d'assurance maladie

MM. les Directeurs
des Caisses générales de sécurité sociale

Pour attribution

Plan de classement :

26111					
-------	--	--	--	--	--

Titre :

Modification de la table des éléments matériels

Résumé :

Modification de la table des éléments matériels
pour la rubrique "véhicules" codée 08

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

1er janvier 2001

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Frédéric Gudín du Pavillon

Téléphone :

01.45.38.60.30

@

Direction des Risques Professionnels

03/01/2001

MME et MM. les Directeurs
des Caisses régionales d'assurance maladie

Origine :
DRP

MM. les Directeurs
des Caisses générales de sécurité sociale

Pour attribution

N/Réf. : DRP/DARP – FGdP – n° 2/ 2001

Objet : Modification de la table des éléments matériels

Dans le cadre de l'amélioration du suivi des accidents de circulation, la Direction des risques professionnels souhaite modifier la rubrique « véhicules » codée 08 de la table des éléments matériels de la façon suivante :

<i>Libellé de l'élément matériel</i>	<i>Code</i>
Non précisé	08 01
Non classé ci-dessous	08 02
voitures particulières	08 03
véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	08 04
Camions de plus de 3,5 tonnes	08 05
Transports en commun sur route	08 06
Motocycles, vélomoteurs, scooters	08 07
Bicyclettes	08 08
Locomotives	08 09
Wagons, wagonnets et lorries	08 10
Avions, hélicoptères	08 11
Véhicules agricoles	08 12
Piétons accrochés par un véhicule	08 13

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte ces modifications pour la codification des accidents du travail et du trajet à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le directeur
des risques professionnels

Gilles EVRARD